

RÉACTION

economie.union@sonapresse.com

"Le dialogue social ne s'est jamais aussi mal porté"

POUR le président de la " Coalition CNSS ", Joslin Louis Ngoma, l'absence de dialogue social a été le principal talon d'Achille de l'Administration provisoire. Au-delà des autres manquements observés après 12 mois d'exercice plus que mitigés, estime-t-il.



Photo: DR

Propos recueillis par Georges-Maixent NTOUTOUME Libreville/Gabon

L'Union : Après 12 mois d'exercice, comment jugez-vous les actions entreprises par l'Administration provisoire de la CNSS en vue de redresser l'organisme ?

Joslin Louis Ngoma : le dialogue social est un indicateur de performance économique. Sur le plan des ressources humaines, la performance durable d'une entreprise est aujourd'hui très liée au niveau d'engagement de ses salariés. Elle est généralement mesurée sur trois dimensions : économique, sociale et environnementale. Le niveau de maturité sur ces dimensions est alors corrélé à la durabilité de l'entreprise. Or, la performance sociale ne peut exister sans un dialogue social de qualité car celui-ci joue un rôle

de régulation des dynamiques sociales en interne comme en externe... S'agissant du mandat de M. Christophe Eyi et de son équipe, jamais le dialogue social ne s'était aussi mal porté, durant ces vingt dernières années. Le constat est si amer que les travailleurs ne sont pas près d'oublier cette opportunité qui leur a été offerte par le chef de l'état, de hisser la CNSS au rang des OPS modernes.

Concrètement, sur le plan des réformes, du redressement des comptes et des prestations sociales, pensez-vous qu'il y ait eu des avancées notables ?

Redresser les comptes n'est pas le terme approprié à mon avis, considérant que la CNSS n'est pas une entreprise commerciale, elle fait du service public, son activité est caractérisée par un jeu d'équilibre des ratios finan-

ciers, et non par la recherche du profit. D'autre part, l'absence de réformes concernant les paramètres du régime, l'inefficacité de l'organisation administrative, financière et technique, la détérioration de l'outil de production, la précarisation des agents et une absence totale de dialogue social avec son corolaire, sont un ensemble d'indicateurs qui permettent à chacun de se faire sa propre opinion.

Le bilan de l'administration provisoire paraît plus que mitigé, à vous entendre...

Considérant le niveau élevé des plaintes clients, par exemple les retraités résidant en France, qui ne perçoivent plus leur pensions depuis bientôt un an, les indemnités journalières de grossesse non payées depuis un an, l'explosion du nombre de réclamations liées à la délocalisation des paiements,

pendant les grèves de décembre 2022 et janvier 2023, l'augmentation de la dette fournisseurs, etc .. sont autant de points négatifs, qu'on peine à identifier des points positifs, dans un tel contexte, malgré la bonne volonté.

Faut-il, selon vous, confier la gestion de la CNSS au secteur privé ou bien continuer sous sa forme de gestion classique ?

La recommandation n° 22/CM/CIPRES portant cadre juridique et institutionnel des Organismes de prévoyance sociale des Etats membres de la CIPRES est très claire, et la performance des organismes de prévoyance sociale tels que la CNPS de la Côte d'Ivoire, qui l'a appliquée, l'atteste. Considérant les échecs additionnels du modèle actuel, et que le secteur privé, pourvoyeur de l'économie nationale, est le principal contributeur des ressources de

la CNSS, nous croyons qu'il est temps d'appliquer les dispositions de la recommandation n° 22 de la CIPRES. L'Etat est le garant social et financier de la politique de protection sociale du pays en dernier ressort, le rôle du gouvernement devrait se limiter à la tutelle de la CNSS.

Je tiens également à préciser que les dispositions de l'article 2, du décret N° 0156/PR/MSAS du 30/06/2022, stipule que l'Administration provisoire de la Caisse nationale de sécurité sociale est chargée d'assurer, sur une période de douze mois, renouvelable, l'administration et la gestion de la Caisse nationale de sécurité sociale, en abrégé CNSS. Elle est également chargée de conduire la réforme de la CNSS. C'est l'Administration provisoire qui est renouvelable, et non le mandat de l'Administrateur provisoire.